

M. Bertrand DELANOË  
Maire de Paris  
Hôtel de Ville  
75004 Paris

Paris, le 20 décembre 2005

Monsieur le Maire,

Permettez-moi d'attirer de manière urgente votre attention sur **le devenir de la salle du cinéma Gaumont Grand Ecran de la Place d'Italie à Paris 13<sup>e</sup>**.

Vous n'êtes pas sans savoir que la société Pathé Gaumont a décidé de se séparer de cette salle qu'elle estime trop peu rentable en la vendant à la société exploitant le centre commercial Italie 2. Celle-ci projette la démolition pure et simple de cette salle exceptionnelle en vue d'y installer des magasins de meuble et d'habillement.

Je tenais à vous faire part de mon extrême préoccupation face à une telle perspective en raison du caractère proprement déstructurant que celle-ci provoquerait pour le quartier de la Place d'Italie, que ce soit autant en termes culturels qu'économiques. Cette salle, représentant le dernier grand écran de notre ville avec le Max Linder Panorama, mérite la mobilisation des élus parisiens afin de protéger sa vocation culturelle et associative.

Je vous demanderai donc instamment d'intervenir par tous les moyens en ce sens et de répondre ainsi à la forte mobilisation pour la sauvegarde du Grand Ecran des riverains et de personnalités du monde culturel.

La solution de facilité pour n'importe quelle municipalité aurait été de livrer cet espace aux marchands. Mais, dans le pays de l'exception culturelle et dans la Capitale qui a un rôle majeur pour le développement de notre culture et de notre cinéma, dans un arrondissement périphérique où manquent les lieux culturels et les espaces associatifs, la destruction pure et simple de cette salle serait lourde de conséquences pour la Ville et pour le quartier.

Alors que la fermeture de la salle est fixée au 3 janvier, et que le contrat ne vient à expiration qu'en novembre 2006, je n'ose imaginer, connaissant votre intérêt pour les Arts et la Culture, que vous laisserez faire une chose pareille, et que vous utiliserez tous vos pouvoirs pour sauver cette salle en lui trouvant, en liaison avec les riverains et les personnalités du monde culturel, toutes les formes d'utilisation culturelles, locales ou associatives.

Aussi, le Commission Départementale d'Équipement Commercial devant se réunir le 10 janvier prochain et la Ville de Paris étant majoritaire en son sein, je compte sur votre mobilisation et votre engagement pour que celle-ci émette un avis défavorable à la demande d'autorisation d'installation de commerces.

Cette attitude responsable permettrait en outre de dissiper l'incompréhension qui a prévalu chez les riverains du 13<sup>e</sup> arrondissement lorsque vous-même et votre Majorité avez rejeté, le 31 janvier dernier, l'amendement au tome II du règlement du P.L.U, déposé par le Groupe UMP, qui tendait à assurer la protection d'un équipement culturel sur la parcelle et aurait ainsi pu préserver le site. Sachez que je regrette une telle attitude, mais je ne veux pas croire que vous allez poursuivre dans cette voie.

Vous remerciant par avance d'écouter ce message qui ne fait que relayer les préoccupations des Parisiens, et en particulier ceux du 13<sup>e</sup>, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de mes meilleures considérations.

Pierre LELLOUCHE